

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
De présents : 13
De votants : 13

Date de convocation : 1er avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures, Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

Etaient présents :

BIOULAC Josiane, CASTANIER Nadine, CASTANIER Michel, COURTOIS Martine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAS Maurice, MAZARD Daniel, VENZAC Jean-Marc.

Absents : PLANTECOSTE Yoann

Secrétaire de séance : Martine COURTOIS

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2024
2. Affectations des résultats
3. Vote des budgets primitifs 2025
4. Vote des taux
5. Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre les départements du Cantal pour la période 2025-2026
6. Délibération relative à la protection sociale des agents – risque santé
7. Questions diverses

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2025

1/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

En préalable à la présentation des comptes, sont remis aux membres du Conseil Municipal, l'ensemble des documents récapitulatifs relatifs aux comptes de gestion et comptes administratifs 2024 de :

- La commune (fonctionnement et investissement)
- L'eau et l'assainissement
- Lotissement
- CCAS

Mme Elisabeth KISS, première adjointe présente ensuite les éléments poste par poste.

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE

Fonctionnement 2024

DÉPENSES		446 688 €	RECETTES		576 922 €
011	Charges à caractère général	120 254 €	013	Atténuation de charges	7 979 €
012	Charges de personnel	238 610 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	30 084 €
014	Atténuation de produits	2 688 €	73	Impôts et taxes	22 496 €
042	Opérations d'ordre et de transfert	10 600 €	731	Impositions directes	190 482 €
65	Autres charges de gestion courante	60 020 €	74	Dotations et participations	312 240 €
66	Charges financières	14 104 €	75	Autres produits de gestion courante	13 641 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	412,32 €			

Ce compte fait apparaître un résultat excédentaire de 130 234 €.

Investissement 2024

DÉPENSES		190 737 €	RECETTES		185 482 €
16	Emprunts et dettes assimilées	54 081 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 600 €
204	Subventions d'équipement versées	1 919 €	10	Dotations fonds divers et réserves	27 879 €
21	Immobilisations corporelles	32 910 €	1068	Excédent de fonctionnement reporté	147 603 €
23	Immobilisations en cours	101 827 €			

Ce compte fait apparaître un résultat déficitaire de 5 255 €.

B. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement 2024

DÉPENSES		91 168 €	RECETTES		101 502 €
011	Charges à caractère général	29 582 €	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 678 €
012	Charges de personnel	7 979 €	75	Autres produits de gestion courante	164 €
014	Atténuation de produits	10 846 €	70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	96 660 €
042	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	40 010 €			
65	Autres charges de gestion courante	425 €			
66	Charges financières	2 325 €			

Ce compte fait apparaître un résultat excédentaire de 10 334 €.

Investissement 2024

DEPENSES		64 860 €	RECETTES		73 826 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 678 €	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	40 010 €
16	Emprunts et dettes assimilées	16 499 €	10	Dotation fonds divers et réserves	3 142 €
23	Immobilisation en cours	43 683 €	13	Dotation fonds divers et réserves	30 674 €

Ce compte fait apparaître un résultat excédentaire de 8 966 €.

C. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Fonctionnement 2024

DÉPENSES		400 €	RECETTES		608 €
65	Autres charges de gestion courante	400 €	74	Produits des services, du domaine et ventes divers	237 €
			75	Autres produits de gestion courante	370 €

Ce compte fait apparaître un résultat excédentaire de 208 €.

D. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU LOTISSEMENT

Aucune opération n'a été enregistrée sur ce compte en 2024.

Par 13 voix pour, aucune abstention et aucune voix contre, les comptes de gestion et les comptes administratifs 2024 sont adoptés.

2/ AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'affectation des résultats a été votée à l'unanimité

3/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

A. BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

Fonctionnement 2025

Le budget primitif 2025 présenté s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 722 221 € et à 690 558 € en investissement. Les subventions aux Associations versées annuellement restent au global identiques à celles du précédent exercice.

DEPENSES		722 221 €	RECETTES		722 221 €
011	Charges à caractère général	192 773 €	022	Résultat de fonctionnement reporté	163 804 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	272 150 €	013	Atténuations de charges	8 000 €
014	Atténuations de produits	3 050 €	70	Produits de services du domaine et ventes divers	26 700 €
023	Virement à la section d'investissement	154 203 €	73	Impôts et Taxes	12 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 245 €	731	Impositions directes	191 691 €
65	Autres charges de gestion courantes	76 000 €	74	Dotations et Participations	308 614 €
66	Charges financières	13 500 €	75	Autres produits de gestion courante	11 000 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	78	Reprises sur amortissements, dépréciation et prov	412 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	300 €			

Investissement 2025

DÉPENSES		690 558 €	RECETTES		690 558 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	152 858 €	021	Virement de la section fonctionnement	154 203 €
16	Emprunts et dettes assimilées	56 200 €	040	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	9 245 €
204	Subventions d'équipement versées	10 000 €	10	Dotations fonds divers et réserves	172 358 €
21	Immobilisations corporelles	65 500 €	13	Subventions d'investissement	236 896 €
23	Immobilisation en cours	406 000 €	16	Emprunts et dettes assimilées	117 857 €
TOTAL		690 558 €	TOTAL		690 558 €

B. BUDGET PRIMITIF 2025 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2025 présenté est à l'équilibre à hauteur de 132 833 € en fonctionnement et de 224 314 € en investissement.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2025 sont les suivants :

	2024	2025
Abonnement compteur	75 €	78 €
Consommation comprise entre 0 et 1000 m ³	0,90 €/m ³	1 €/m ³
Consommation supérieure à 1000 m ³	0,70 €/m ³	0,80 €/m ³
Abonnement assainissement collectif	10 €	15 €
Assainissement (1e m ³)	1,10 €/m ³	1,35€/m ³
Remplacement compteur détérioré	100 €	100 €

Fonctionnement 2025

DÉPENSES		132 833 €	RECETTES		132 833 €
011	Charges à caractère général	53 550 €	002	Résultat d'exploitation reporté	28 969 €
012	Charges du personnel et frais assimilés	8 500 €	042	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	10 364 €
013	Atténuation de produits	11 100 €	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	93 500 €
023	Virement à la section investissement	17 024 €			
042	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	39 635 €			
65	Autres charges de gestion courant	500 €			
66	Charges financières	2 000 €			
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	523 €			

Investissement 2025

DÉPENSES		224 314 €	RECETTES		224 314 €
040	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	10 364 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	55 028 €
16	Emprunts et dettes assimilées	17 000 €	021	Virement de la section d'exploitation	17 024 €
23	Immobilisations en cours	196 950 €	040	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	39 635 €
			13	Subventions d'investissement	84 848 €
			6	Emprunts et dettes assimilées	27 779 €

C. BUDGET PRIMITIF 2025 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le budget primitif 2025 est à l'équilibre à hauteur de 1 879 €.

Fonctionnement 2025

DÉPENSES		1 879 €	RECETTES		1 879 €
011	Charges à caractère général	1 479 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 379 €
65	Autres charges de gestion courante (ADMR)	400 €	70	Produits de services du domaine et ventes divers (concessions)	200 €
			75	Autre produit de gestion courante (rente perpétuelle)	300 €

D. BUDGET PRIMITIF 2025 DU LOTISSEMENT

Le budget primitif 2025 est à l'équilibre à hauteur de 296 458 € en fonctionnement et 296 448 € en investissement.

Fonctionnement 2025

DÉPENSES		296 458 €	RECETTES		296 458 €
1322	Stocks	296 448 €	7015	Vente de terrains aménagés	243 831 €
65	Subvention département	10 €	7472	Subvention région	14 440 €
			7473	Subvention département	28 177 €
			758	Autres produits de gestion courante	10 €
			75822	Subvention exceptionnelle de la collectivité	10 000 €

Investissement 2025

DÉPENSES		296 448 €	RECETTES		296 448 €
1322	Subvention région	14 440 €	040	Stock	296 448 €
1323	Subvention département	28 177 €			
001	Déficit reporté	253 831 €			

Par 13 voix pour, aucune abstention et aucune voix contre, les budgets primitifs 2025 sont adoptés.

4/ VOTE ET DÉLIBÉRATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Du fait de la baisse du taux d'endettement de la commune, le Conseil Municipal, après délibération, par 10 voix pour et 3 voix contre, décide de maintenir les taux de 2024 :

Taxe foncière bâti (TFB)	39,71%
Taxe foncière non bâties	73,11%
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	10,53%

5/ CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ENTRE LES DEPARTEMENTS DU CANTAL POUR LA PERIODE 2025-2026

Depuis 2016, une convention a été signée avec le Conseil Départemental afin de définir les modalités d'intervention du SAGEA dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif.

Cette convention étant arrivée à échéance au 31 décembre 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la renouveler pour la période 2025-2026.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet (pour : 13 - contre : 0) :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée.

6/ DELIBERATION RELATIVE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS – RISQUE SANTE

M. le Maire indique qu'à compter du 1er janvier 2026, la participation des employeurs publics territoriaux au financement de la protection sociale complémentaire pour le risque santé devient obligatoire, avec un montant minimal fixé à 15 € brut mensuel par agent (décret n°2022-581). Elle peut être mise en œuvre via des contrats labellisés ou une convention de participation, conclue après mise en concurrence par l'employeur ou son centre de gestion.

Pour la commune de CASSANIOUZE, ce choix interviendra après avis du comité social territorial. Le centre de gestion du Cantal propose de conduire cette procédure pour les collectivités volontaires. La commune conservera toutefois la liberté d'adhérer ou non à la convention, selon les garanties et tarifs proposés.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide :

- D'engager la commune dans une démarche de participation à la protection sociale complémentaire de ses agents pour le risque santé, via une convention de participation.
- De mandater le centre de gestion du Cantal pour conduire la procédure de mise en concurrence.
- De transmettre au centre de gestion les données nécessaires et de l'autoriser à recueillir les informations sur les retraités auprès des caisses de retraite.
- De noter que l'adhésion interviendra après la procédure, par délibération, et que la participation financière respectera les minimums légaux dès l'entrée en vigueur de la convention.

7/ QUESTIONS DIVERSES

a) Dépôt d'amende de police

Monsieur le Maire explique au conseil les devis établis par Cantal Ingénierie et Territoires et l'entreprise de maçonnerie GERMAIN pour les travaux suivants :

- Aménagement de la rue de la vieille côte
- Rétablissement de l'accès d'urgence chemin de la Vieille Côte
- Reprise des murs de soutènement

Le montant total de ces travaux s'élève à 41 309.17€ hors taxes (Devis Cantal Ingénierie du Territoire de 30 309.17€ H.T et SARL GERMAIN de 11 000.00€ HT)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la réalisation de cette opération, accepte les devis et décide de demander une subvention au titre du Programme d'Amendes de Police 2025.

L'Association des amis de Saint Projet souhaite contribuer à la restauration d'un mur de soutènement par un don de 8 500 € dans le cadre du maintien du petit patrimoine.

b) Alarme de l'église

L'alarme de l'église assurant la sécurité de la croix processionnelle, étant défectueuse, un appel d'offres a été lancé auprès de plusieurs professionnels en vue de son remplacement avant la période estivale. M. le Maire présente les devis reçus. A l'unanimité des membres présents, le Conseil retient l'entreprise Y2S dirigée par M. Yannick Lavaissière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

LE MAIRE

Michel CASTANIER

LA SECRÉTAIRE

Martine COURTOIS

Martine Courtois

LES MEMBRES

[Handwritten signatures of council members]